e-Newsletter



LE MAGAZINE NUMÉRIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

N°10

ÉVRIER 2015

LES PRIORITÉS 2015

L'exécutif dévoile ses objectifs 2015 à la population et aux forces-vives du territoire











La traditionnelle cérémonie des Vœux à la population et aux forces-vives s'est déroulée, vendredi 9 janvier 2015, à l'hôtel de la Collectivité. Il s'agissait pour la Présidente du conseil territorial, Aline Hanson, et son exécutif, le 1er vice-président Guillaume Arnell, chargé du Pôle de développement Durable, la 2e viceprésidente Ramona Connor, chargée du Pôle Solidarité & Familles, le 3e vice-président Wendel Cocks, chargé du Pôle de développement économique et la 4e vice-présidente Rosette Gumbs-Lake, chargée de la démocratie participative et de la CTOS, de présenter le bilan de l'année écoulée et de dévoiler les objectifs et priorités à venir dans leur domaine de compétences respectif.

SOMMAIRE

Pages 1, 2 & 3:

Les priorités 2015 de l'exécutif

Page 4:

- L'Edito de la Présidente
- Aménagement de la baie de Marigot **Page 5** :
- Plantation de fleurs en centre-ville
- Campagne de Recensement
- Rencontre avec l'entreprise CITEC

Page 6:

- La Présidente reçoit le Général Soubelet de la Gendarmerie
- Le vice-président Arnell accueille le nouveau recteur Camille Galap

Page 7:

• Les décisions du Conseil exécutif

Page 8:

- Philippe Millon prend ses fonctions de DGS
- · L'école Science Po recrute à Saint-Martin

Page 9:

- Rencontre avec la Semsamar
- Reprise de ZumFit
- Hommage aux victimes du terrorisme

Pages 10 & 11:

• Zoom sur les Sports Awards de la Collectivité

Page 12:

- Reprise des Mardis de Grand Case et des Jeudis de la Marina
- Embellissement des ronds-points
- La Présidente encourage les TPE

Page 13:

- Procédure en matière de déchets
- Une soirée en faveur des séniors

Page 14:

 Information sur l'assurance logement par le pôle Solidarité & familles

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développer le territoire tout en protégeant son environnement

La cérémonie des vœux de l'exécutif, organisée le 9 janvier 2015 à la Collectivité, a été l'occasion pour le sénateur Guillaume Arnell, 1er vice-président chargé du développement durable du territoire, de présenter les priorités de son pôle d'intervention pour l'année 2015.

Comme l'a rappelé le vice-président Arnell, la Collectivité met de gros moyens financiers dans le



nettoyage du territoire (fauchage, élagage, nettoyage des rues et bas-côté des routes). Un travail qui se poursuivra en 2015, mais qui doit être associé au civisme de ces citoyens qui par leur non respect de l'environnement entravent le travail de la Collectivité : « Il faudra peut être revenir aux vieilles méthodes de la dénonciation et de la sanction », a-t-il déclaré, avant de poursuivre : « 2015 nous verra réagir plus vite et plus fort, il ne peut en être autrement si nous voulons maintenir notre destination touristique et regagner nos parts de marché perdues. L'effort doit être généralisé ».

« 2015 verra l'amélioration du dispositif du tri sélectif, d'un programme d'embellissement généralisé au centre-ville, sur nos routes, à l'entrée des différents quartiers, et la remise en état du jardin de la collectivité. La création d'une déchèterie mobile est également envisagée », a t-il encore indiqué. Un partenariat avec l'ADOM et Verde SXM sera finalisé cette dès année, concernant l'enlèvement, la dépollution et le recyclage des carcasses au-

En ce qui concerne les routes et bâtiments, Guillaume Arnell a annoncé la réfection des routes de Colombier, Rambaud, Morne Valois, et d'autres axes intermédiaires. L'éclairage public, la signalisation verticale et la sécurisation des routes sont aussi au programme. Il a également listé les autres chantiers qui seront lancés par son pôle de compétences en 2015 :

- · La délivrance dès la fin du mois des premiers permis délivrés locale-
- L'accentuation et la finalisation des échanges de permis
- La réflexion sur le plan de déplacement urbain
- L'immatriculation des navires
- Une réorganisation complètera nos actions avec la mise en place d'un bureau, d'une cellule ou d'une agence foncière pour une meilleure gestion du patrimoine territorial.

« Je veux pouvoir compter aussi sur la totalité et l'entière disponibilité de mon effectif en sifflant la fin de la récréation pour certains », a conclu Guillaume Arnell.

PÔLE SOLIDARITÉ & FAMILLES

Les axes forts de la politique sociale menée par Ramona Connor

La 2e vice-présidente Ramona Connor, en charge du Pôle Solidarité & Familles de la Collectivité, a exposé le 9 janvier dernier, lors de la cérémonie des Vœux de l'exécutif, les actions qui seront mises en place en 2015 dans son domaine de compétences. La pertinence de la politique sociale étant un enjeu majeur pour l'équilibre de notre Collectivité et de sa population, voici les axes prioritaires dégagés par madame Connor en 2015.



Ramona Connor

• Dans le champ de l'autonomie, le projet ambitieux et structurant du Pôle Médico-Social a été finalisé en 2014 et transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour son inscription au PRIAC*, et ainsi obtenir les financements nécessaires à sa réalisation. Au total, il devrait représenter une capacité d'accueil de 139 places dont 72 pour les personnes âgées et 99 pour les personnes handicapées. Différents établissements offriront un véritable parcours de vie : L'EHPAD avec l'accueil Alzheimer et l'accueil temporaire, IME, MAS, Foyer de vie, CAMPS... Ce projet répondra enfin aux besoins prégnants d'une population laissée trop longtemps dans le désarroi d'un manque de solutions adaptées pour leurs proches.

- Dans le maintien à domicile, l'instauration des chèques préfinancés permettra une meilleure effectivité des aides accordées.
- · Concernant la maladie d'Alzheimer, les actions de sensibilisation en direction des familles et des aidants seront reconduites. Un colloque sur Alzheimer sera organisé à Saint-Martin le 25 mars 2015.
- Mise en place du Comité Territorial des Retraités et des Personnes Agées (COTERPA), une instance de concertation pour que nos aînés puissent être pleinement associés en tant qu'acteurs ressources et usagers, aux politiques et aux actions qui les concernent.
- L'action de prise en charge des enfants et des familles menée ces derniers mois sera renforcée en 2015, avec une véritable politique de prévention favorisant les actions de parentalité.
- Le Pôle Solidarité & Familles pilotera l'axe des violences intrafamiliales, dans le cadre du plan d'actions du CLSPD conduit avec l'état.
- L'action de la CRIP, instance incontournable dans le champ de l'enfance en danger, sera prolongée par la création d'un observatoire de l'enfance en danger.
- Dès que l'habilitation sera donnée par le gouvernement, le chantier de la réforme du RSA sera rapidement rouvert, afin d'adapter le dispositif dans ses différentes acceptions pour la mise en œuvre d'une politique du juste droit avec les services de l'Etat, la CAF et Pôle Emploi.
- Le partenariat avec l'ADIL formalisé en 2014 pour que les Saint-Martinois puissent être mieux informés et conseillés sur les questions du logement et de l'habitat, montera en puissance en 2015.
- Un nouveau service d'aide à l'habitat sera mis en place pour les propriétaires occupants modestes, afin de prévenir et de lutter contre le logement insalubre.
- Dans un engagement réciproque avec l'ARS en réponse à un diagnostic posé sur les besoins spécifiques du territoire, le Contrat Local de Santé (CLS) et le Plan Santé Jeunes (PLS) sont déclinés à Saint-Martin.

Le Plan Santé Jeunes concernera les 6-25 ans, il ciblera principalement les conduites à risque, la promotion des bonnes habitudes alimentaires, la prévention de la crise suicidaire et de la souffrance psychique ainsi que les pratiques addictives ». Il comportera une série de mesures visant à mieux protéger la santé des jeunes.

La MSF de Sandy Ground sera déplacée dans des espaces plus adaptés à un accueil de qualité et une permanence devrait pouvoir se tenir à Grand-

Enfin, le Pôle Solidarité et Famille sera délocalisé dans un nouveau centre administratif partagé avec le Pôle Emploi ; les agents actuellement dispersés pour des raisons de contingence y trouveront des conditions de travail plus conformes à leur organisation et pourront mieux répondre à la satisfaction des publics.

(* Programme Interdépartemental d'Accompagnement des Handicaps et de la perte d'autonomie.)

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le développement économique au cœur des stratégies de l'exécutif

Le développement économique du territoire est au cœur des politiques pu-

bliques de la Collectivité de Saint-Martin. Lors de la cérémonie des vœux, le 9 janvier, le 3e viceprésident Wendel Cocks, chargé du pôle de développement économique, a rappelé les grands projets lancés en 2014 et annoncé que les premières réalisations seraient visibles dès 2015.

En introduction, Wendel Cocks est revenu sur la baisse de l'Euro face au Dollar « une très bonne nouvelle pour la partie française et ses commerces, qui ne devraient pas tarder à bénéficier



de cette fluctuation, les consommateurs ayant beaucoup moins d'intérêt désormais à changer leur salaire en dollar, pour consommer de l'autre côté de la frontière ».

Pour Wendel Cocks, les grands projets lancés par la collectivité en 2014 aménagement de la baie de Marigot, redynamisation du centre-ville de Marigot, réhabilitation des petites plages de la baie orientale, l'aménagement du numérique sur le territoire - vont conditionner notre avenir, tandis que la bonne santé du secteur du nautisme annoncée par les professionnels et le bon démarrage de la saison touristique, sont de bons indicateurs.

Le vice-président a par ailleurs annoncé la révision du schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de Saint-Martin visant à préparer l'avenir touristique des cinq prochaines années. Cette réflexion sera menée en concertation avec les forces-vives, notamment lors des 2e Assises du Tourisme de St Martin. La Collectivité va aussi réactualiser le schéma de développement de l'agriculture (Etude AGENA commandée par la CCISM en 2011) et lancer le schéma de développement économique (sur la base de l'étude KPMG commandée par la CCISM en 2013), et valider les choix stratégiques conformes aux priorités de la Collectivité dans ces domaines.

La Collectivité accompagne ses entreprises

En 2015, la Collectivité accompagnée par de nouveaux partenariats financiers (FEDER, BPI notamment) va renforcer ses actions d'accompagnement du monde économique.

Le dispositif d'aide aux entreprises adossé au nouveau PO 2014-2020 permettra de compléter le financement de projets dans des domaines jugés prioritaires par la Collectivité, à l'instar du tourisme, de l'agriculture, de la pêche, des TIC et de la production audiovisuelle.

Comme l'a encore indiqué Wendel Cocks, la Collectivité poursuivra en 2015 son soutien aux microprojets et accompagnera les TPE (Très Petites Entreprises), en aidant au fonctionnement des structures telles que Initiative St Martin ou la nouvelle Fédération des Très Petites Entreprises (FTPE). La Collectivité accompagnera également les entreprises avec des subventions d'équipement classiques et par le biais de nouvelles aides comme des avances remboursables pour servir de fonds de roulement.

De plus, un nouveau fonds d'aide à l'export délégué à la CCISM est mis en œuvre dès 2015 pour accompagner les entreprises locales qui souhaitent exporter. Une convention de partenariat a été signée en ce sens fin 2014, avec les services de l'Etat, la CCISM et UBIFRANCE.

Enfin, un nouveau partenaire financier sera étroitement associé au financement des entreprises, il s'agit de la Banque Publique d'Investissement (BPI), qui sera mise au service effectif de Saint-Martin, dès 2015.

Le Pôle de développement économique se verra doté d'une nouvelle Direction, à savoir la direction du développement rural et marin. L'objectif pour l'année 2015 est de créer les conditions nécessaires et indispensables au développement de la pêche. Le premier acte est le renforcement de la représentativité des structures marines grâce à la mise en place d'un comité des pêches. Suivi de la création de deux points de débarquement - le premier situé à Marigot et le second dans le cadre d'un projet autour de l'étang aux poissons de Quartier d'Orléans - et d'une zone technique de pêche.

Aussi, la diversification des activités agricoles, qui au-delà des nouveaux plans de formation et des aides nouvelles en faveur de l'installation des agriculteurs, sera privilégiée, avec le développement de nouvelles activités, comme la filière apicole.

Par ces mesures économiques, la Collectivité donne un signe fort d'engagement dans une action soutenue en faveur de la compétitivité de nos entreprises. Le pôle économique recherche d'ailleurs des alternatives au CICE auprès de l'Etat, afin que nos entreprises bénéficient des mêmes avantages que les entreprises de métropole.

CTOS ET CONSEILS DE QUARTIER

Les priorités de la vice-présidente Rosette **Gumbs-Lake**

Lors des vœux de l'exécutif à la population, le 9 janvier 2015, la 4e vice-présidente du conseil territorial, Rosette Gumbs-Lake, a rappelé les actions mises en place en 2014 dans le cadre de la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS), dont elle est la présidente, et le travail réalisé avec les conseils de quartier dont elle a également la charge. La vice-présidente a enfin dévoilé les perspectives de l'année 2015 dans ses deux domaines de compétences.



CTOS: en 2015, plus de 1000 enfants suivent les activités périscolaires

Parmi les réalisations phares de 2014, la CTOS a installé dans le cadre du PEDT les activités périscolaires obligatoires, en partenariat avec les associations culturelles et sportives. Cette année, la CTOS prévoit un achat conséquent de matériel, notamment sportif, afin de développer les activités périscolaires et d'en faciliter l'accès à tous. Les enfants pourront être accueillis le matin et jusqu'à 17h.

A l'heure actuelle, la cuisine centrale de la CTOS qui emploie 224 personnes distribue 4500 repas par jour, répartis dans 17 restaurants scolaires. Un programme de rénovation des restaurants satellites situés dans les établissements va démarrer en 2015. Le bâtiment de l'école Siméone Trott a été mis en conformité parasismique, son restaurant scolaire servira de « restaurant témoin », avec l'acquisition de nouveaux matériels.

Une commission des Menus sera créée afin de développer les activités du restaurant scolaire du lycée et des trois collèges. Il est à noter que l'ouverture à la rentrée scolaire 2015-2016 de la Cité Scolaire engendrera une augmentation des effectifs et un redéploiement du personnel.

Les doléances des conseils de quartier

Les Conseils de guartier avaient déjà fait part en 2014 de leurs nombreuses doléances. La Collectivité n'a pas pu mettre en œuvre l'ensemble des aménagements souhaités par les conseils de quartier, mais elle a cependant réalisé plusieurs petits travaux immédiats. Les autres projets arrêtés en 2014 sont inscrits sur les priorités de 2015. Parmi les domaines d'intervention, l'éclairage public, l'enlèvement des carcasses de voitures, les dossiers de régularisation des « cinquante pas géométriques », l'amélioration de l'environnement, la réhabilitation des stades et plateaux sportifs, la réfection des routes et assainissement, une meilleure prise en charge des jeunes oisifs, font partie des doléances des quartiers.

Des dossiers pour lesquels la Collectivité a déjà engagé un travail de fond. Comme l'a rappelé la vice-présidente, outre le fait d'informer la Collectivité des besoins des quartiers, les conseils de quartier ont aussi pour mission d'accompagner la population à la vie du guartier, notamment au travers d'animations et de réflexions d'ensemble.

FÉVRIER 2015



L'édito de la **Présidente**

Ce début d'année aura été marqué par des événements particulièrement tragiques survenus à Paris, avec un retentissement mondial très fort. La mise en danger de notre liberté d'expression nous a rappelé ô combien il était primordial de préserver les valeurs fondamentales de notre république. Et si nous sommes, de par notre situation géographique, éloignés de la menace terroriste, notre territoire n'est pas pour autant à l'abri des actes violents perpétrés par des individus qui ne trouvent pas leur place dans notre société. Au-delà du rôle essentiel que doivent jouer les parents dans l'éducation de leurs enfants, notre institution se doit d'œuvrer au quotidien en faveur de sa jeunesse. Et c'est au travers de dispositifs tels que le financement des formations professionnelles et des bourses d'études, au travers des subventions aux associations évoluant dans l'insertion professionnelle, la culture, le social ou encore le sport, que nous apporterons une première réponse à la problématique de la délinquance. Le CLSPD réalise également un travail de fond sur la prise en charge des jeunes des quartiers. Les priorités politiques que nous avons fixées pour l'année 2015 marquent notre volonté de développer l'économie du territoire pour améliorer le cadre de vie des habitants et permettre à notre jeunesse de se réaliser.

Cette newsletter vous donne un apercu des actions que nous menons dans l'objectif de donner à Saint-Martin un nouveau souffle et à ses habitants un réel espoir de réussite.

LES ACTIONS CONCRÈTES DE LA COM...

Aménagement de la baie de Marigot: La croisière haut de gamme privilégiée par les élus

La Présidente Aline Hanson a initié une réunion de travail en Collectivité, le 28 janvier dernier, dans le cadre du projet d'aménagement de la baie de Marigot. Il s'est agi lors de cette cinquième réunion de travail pour les élus et techniciens présents de retenir les grandes lignes du projet.

Autour de la table, la Présidente Aline Hanson, le 1er vice-président Guillaume Arnell, chargé du développement durable, le 3e vice-président Wendel Cocks, chargé de l'économie, et plusieurs élus du conseil territorial, ont fait le point avec le groupement chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et les techniciens de la Collectivité sur l'avancée du projet, son contenu et les axes prioritaires à finaliser.

Le cabinet chargé de l'AMO a tout d'abord fait part aux élus des études d'agitation menées sur les contraintes de navigabilité dans le chenal et la protection des quais en cas de forte houle. Les études géotechniques ont par ailleurs démontré que les matériaux à draquer au fond de l'océan (3 millions de m3) sont assez malléables, et donc moins difficiles à draguer. Ces matériaux seront ensuite réutilisés dans la conception des terre-



Une baie aménagée pour la croisière haut de gamme

Le projet retenu par la Collectivité prévoit la création d'un bassin d'environ 32 hectares avec un tirant d'eau de 10.50m dans le chenal d'accès, destiné à accueillir le trafic interîles, les paquebots de croisière, sachant que 94 places seront dédiées à la mini croisière. Ce bassin s'accompagne de la création de 26,5 hectares de surface remblayée sur deux terrepleins, destinée à recevoir les infrastructures nécessaires au fonctionnement du Port, mais aussi au fonctionnement touristique avec des résidences de standing, de l'hôtellerie, des espaces verts, des promenades et des équipements de service.

FÉVRIER 2015

pleins. L'aménagement des deux terrepleins (nord et sud) a également été discuté, avec la création d'hôtels, de résidences de standing, d'espaces verts, d'équipements de service et de parkings. Parmi les enjeux environnementaux, la question de l'impact du dragage (pour augmenter le tirant d'eau) sur le sable des plages annexes a été soulevée et sera prise en compte.

Le Conseil exécutif qui s'est réuni le 10 février 2015 devait se prononcer entre deux types de croisière, la grande ou la moyenne croisière, faisant référence au type de navires acceptés dans la baie. Si les élus du conseil exécutif ont été unanimes sur le choix d'une clientèle haut de gamme au fort pouvoir d'achat voyageant sur des navires grand luxe (jusqu'à 2000 passagers), ils ont par contre choisi de retenir le scénario prévoyant un dragage du chenal d'accès à 10,50 de fond et un quai d'accueil à 8,50m de tirant d'eau (pour l'accueil de grands navires), afin de ne pas limiter nos infrastructures et se donner la possibilité de pouvoir accueillir des navires à plus forte capacité. Les besoins futurs de notre zone d'influence et les orientations données par la Florida Caribbean Cruise Association (FCCA) ont ainsi été pris en compte par nos élus.

Une première concertation des socioprofessionnels a eu lieu en juillet 2014. La concertation publique va se poursuivre dans les semaines à venir, afin d'informer la population des avancées du projet. La Collectivité de Saint-Martin, qui porte ce développement, veillera à nourrir cette concertation, avec notamment une exposition itinérante dans les conseils de quartier et la possibilité pour la population de pouvoir consulter le projet sur le site Internet de la Collectivité et de faire des observations sur son contenu.

La composition du groupement chargé de l'AMO

Pilote de la Mission, coordinateur du groupement, simulations financières aménagements maritimes :

Philipe Ricochin de Ricochin Consultant

Expertise technique et économique :

Expertise urbaine:

Expertise juridique:

Landot et Associés

Expertise financière et fiscale :

Stratorial Finances

Des plantations pour embellir le centre-ville de Marigot

Dans le cadre de son programme d'embellissement des quartiers, la direction de l'Environnement et du Cadre de Vie de la Collectivité de Saint-Martin réalise depuis le 10 février des plantations d'arbustes et de fleurs sur les rondspoints de Marigot, en partenariat avec l'association Sandy-Ground On the Move Insertion.

Le programme a débuté par l'embellissement du rond-point d'Agrément, pour se poursuivre avec les autres ronds-points de la ville, sachant que les jardinières du centre-ville seront également refleuries. Dans le cadre de son marché d'insertion avec la Collectivité, l'association Sandy Ground On The Move Insertion bénéficie d'une formation qualifiante obligatoire, prévue dans le marché public, dispensée par le centre de formation Fore îles du Nord. Cette formation a pour objectif de qualifier les jeunes qui travaillent sur ce projet.

Le programme de plantation s'étendra par la suite aux ronds-points du cimetière et de l'Office de tourisme, aux terrepleins de Bellevue, à Sandy Ground et St James, ainsi qu'à tous les autres secteurs de Saint-Martin.



La campagne de recensement de la population se poursuit!

La Présidente Aline Hanson s'est rendue au service Recensement et Adressage de la Collectivité, mercredi 14 janvier 2015, afin d'encourager les agents de la Collectivité chargés d'effectuer le recensement de la population dans le cadre de la campagne de recensement nationale pour 2015.

Accueillie par la responsable du service Recensement et Adressage, Rosette Parotte, la Présidente Hanson a pu se rendre compte du travail de formation réalisé par le service avec l'aide de l'INSEE, afin que les agents puissent renseigner au mieux les formulaires de recensement et rassurer les membres des foyers recensés.

La campagne 2015 a débuté jeudi 15 janvier 2015, et s'achèvera le 21 février 2015. Elle permet d'établir de façon précise le nombre d'habitants de Saint-Martin. La population est invitée à faire un bon accueil aux agents recenseurs.



Environnement et cadre de vie Un partenariat utile avec l'entreprise CITEC

MARIGOT, LUNDI 19 JANVIER 2015 : La Présidente Aline Hanson a reçu monsieur Guy Neuhaus, le nouveau directeur général de la société CITEC Environnement, à qui la Collectivité de Saint-Martin a confié depuis novembre 2011 le marché de la location et de la maintenance des 2171 bacs-poubelles répartis sur le territoire de la Collectivité.

Cet entretien qui s'est tenu à l'hôtel de la Collectivité en présence de la directrice de l'Environnement et du Cadre de vie, Anne-Marie Bouillé, et de la responsable de l'agence CITEC Guadeloupe, Martine Durel- Zorobabel, a été l'occasion pour Guy Neuhaus de faire une présentation de la société CITEC, qui est une filiale du groupe ESE World B.V, leader sur le marché européen des solutions intégrales de pré collecte. A l'heure actuelle, CITEC Environnement réalise 80 millions de chiffres d'affaires sur tout le territoire français, elle possède deux usines de production, huit agences dont une basée en Guadeloupe. Depuis son implantation à Saint-Martin en 2011, CITEC a ouvert un dépôt à Cul de Sac

et créé un emploi d'agent de maintenance recruté sur place et chargé d'entretenir le parc de bacspoubelles (fabriqués en plastiques recyclés). Ce marché arrive à terme et sera réattribué en novembre 2015 par appel d'offres pour une durée de quatre ans.

Dans le cadre du plan de relance du recyclage, impulsé avec Eco-Emballages, un marché sera également attribué par la Collectivité courant 2015 pour l'augmentation et le renouvellement du parc des colonnes et des bacs de tri sélectif (verre, plastique, cartons, etc.).

Si quelques améliorations sont notables ces dernières années en matière de tri-sélectif, le travail de sensibilisation auprès du grand public reste considérable. Ainsi, la Collectivité de Saint-Martin a programmé une campagne de communication à destination de la population sur le tri-sélectif et le recyclage, et plus largement le traitement des déchets. Cette campagne se fera en partenariat avec CITEC et VERDE SXM.

Cette rencontre constructive avec la direction de

CITEC a permis à la Présidente Aline Hanson de réitérer son souhait de voir le tri-sélectif se généraliser sur le territoire et les citoyens davantage concernés par le respect de leur cadre de vie.



Vers un partenariat renforcé entre la Gendarmerie et la Police territoriale

La Présidente Aline Hanson, a reçu le général Bertrand Soubelet, commandant de la gendarmerie d'Outre-mer, vendredi 16 janvier 2015.Ce dernier a effectué son premier déplacement dans les îles du Nord, après avoir été nommé à ce poste en juillet 2014. Il était accompagné du capitaine Imbert, officier d'état major, du colonel Rémi Vagnier, commandant de la gendarmerie de Guadeloupe et du commandant Paul Betaille, commandant de la gendarmerie des îles du Nord. A noter également la présence d'Albert Conner, directeur de la police territoriale de Saint-Martin.

Parmi les suiets de sécurité abordés lors de cet entretien, la présidente Hanson a évoquéen préambule les actions de prévention prévues en 2015 dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)en faveur des jeunes des quartiers

Le Plan Opérationnel européen 2014-2020 permettra aussi de dégager des actions de formation à destination de ces jeunes, sachant que la Collectivité a également signé une convention avec le RSMA Guadeloupe, pour libérer 100 places de formation pour les jeunes saintmartinois. Un travail de fond sera également mené auprès des jeunes parents, « qui doivent s'imprégner des valeurs de la République pour les inculquer à leurs enfants », a insisté la Pré-

La Présidente Hanson a, par ailleurs, indiqué qu'une vingtaine de caméras supplémentaires de vidéo protection seraient installées sur le territoire en 2015 pour renforcer le dispositif existant. Une mesure saluée par le général Soubelet, qui estime que « la vidéo capital en terme de résolution d'enquête ».

La Collectivité a également gonflé les rangs de sa police territoriale avec un effectif passé de 24 agents en 2013 à 29 agents en 2015. Attentif aux besoins du territoire et à la demande préalable de la Présidente, le

général Soubelet a proposé un partenariat accru entre les forces de gendarmerie et la police de la Collectivité. Des patrouilles communes seront prochainement programmées, tandis que des compléments de formation à l'égard des policiers territoriaux pourront être dispensés par la gendarmerie, dans le domaine des réflexes de défense et d'intervention par exemple.

Concernant la délinquance des mineurs, le général Soubelet a insisté sur la nécessité de créer des structures visant à accompagner les jeunes en difficulté. « La Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) intervient dans les écoles, mais il est important que des structures spécialisées puissent prendre le relais, pour éviter la récidive et réussir la réinsertion des jeunes délinquants », a t-il commenté ; Un manque à noter non seulement sur Saint-Martin, mais aussi dans les autres territoires d'outre-mer.

Pour le général Soubelet, qui vient de recevoir



Le commandant Paul Betaille, le colonel Rémi Vagnier, la Présidente Aline Hanson, le général Bertrand Soubelet, Albert Conner et le capitaine Imbert.

les résultats de l'audit sur la délinquance à Saint-Martin qu'il avait commandé à son second, le Colonel Valentini, « les problématiques de la délinquance sont quasi similaires à celles de la Guadeloupe ou d'autres territoires, seule l'échèle diffère, et Saint-Martin peut encore les traiter avec efficacité ».

Avant de se rendre au PC de vidéo protection de la police territoriale, le général Soubelet a assuré la Présidente de son soutien: « Vous pouvez compter sur moi pour améliorer les dispositifs de la gendarmerie à Saint-Martin et renforcer les effectifs si nécessaire. Je ferai cet effort, car il y a un vrai problème de fond à régler. Les délinquants sont de plus en plus jeunes, mais il ne serait pas juste de montrer Saint-Martin du doigt, car ce phénomène existe partout ailleurs ».

La Présidente Aline Hanson a remercié le général et ses équipes pour leur implication en faveur du territoire, et salué le partenariat resserré que le général Soubelet souhaite instaurer localement.

Le nouveau recteur Camille Galap veut s'investir pour St-Martin

Le 1er vice-président Guillaume Arnell a reçu en collectivité, jeudi 29 janvier 2015, le recteur d'Académie Camille Galap, qui a pris ses nouvelles fonctions en décembre dernier. Un entretien particulièrement soutenu qui a permis au vice-président de présenter, au nom de la présidente Hanson, les dossiers urgents pour notre territoire.

Ce premier entretien réalisé en présence des techniciens de la Collectivité - le DGA du pôle de développement Humain Thierry Gombs, le directeur de l'éducation Medhi Boucard - du secrétaire général du rectorat, Pierre-Marie Firmin, du DAASEN du rectorat Frédéric Bablon, qui a pris ses fonctions en même temps que le recteur, a été l'occasion pour le vice-président Arnell de présenter au recteur les préoccupations majeures de la Collectivité en matière d'éducation, à savoir le décrochage scolaire, les problèmes linguistiques de certains élèves, le remplacement des enseignants absents, et la coopération avec la partie hollandaise dans des domaines bien identifiés.

L'avancement du chantier de la nouvelle cité scolaire a suscité une large discussion, eu égard aux procédures contraignantes à observer afin que ce nouvel établissement soit officiellement enregistré par le Rectorat, avec une mise en fonction programmée fin 2015. Sur ce point, le recteur a précisé que les parents seraient informés en temps et en heure de la date de la rentrée, qui s'effectuera soit au mois de septembre 2015, soit en cours d'année scolaire, en fonction de la finalisation des travaux et des nombreux paramètres de démarrage d'une structure comme celle-ci. « Il s'agit de démarrer cette cité scolaire dans les meilleures conditions », a souligné le recteur Galap.

Plus globalement, Guillaume Arnell a voulu s'assurer auprès du recteur que la voix de Saint-Martin était toujours entendue en Guadeloupe, un point sur lequel le recteur l'a rassuré, lui qui se définit comme un homme de terrain, au plus près des préoccupations de toutes les communes et territoires de l'Académie qu'il dirige. « Mon objectif est d'être très présent sur le terrain, afin de mettre en œuvre des dispositifs adaptés et d'observer des résultats concrets », a-t'il indiqué.

Le recteur Galap, qui a déjà mesuré les spécificités et les besoins de notre territoire, souhaite faire de Saint-Martin un territoire d'expérimentation dont l'objectif final serait la réussite des élèves. « J'ai quelques idées intéressantes à développer, nous disposons de plusieurs leviers à l'instar du numérique. Des constructions sont

FÉVRIER 2015

possibles en matière d'enseignement distance, avec le CNED par exemple », a précisé le recteur. Sur la problématique des élèves allo-Camille phones.



Galap a indiqué que le corps d'inspection et la cellule innovation du Rectorat étaient parfaitement à même de mettre en place, en partenariat avec la Collectivité, une politique innovante et adaptée, afin de former les enfants allophones de la maternelle au bac. La présence de lecteurs de langue sur le territoire, pour former les élèves et les enseignants fait partie des solutions possibles pour valoriser le multilinguisme.

Pour le vice-président Arnell, la présence d'enseignants formés aux besoins saint-martinois est une condition de la réussite de nos élèves. Pour ce qui est du remplacement systématique des enseignants absents, le recteur a préconisé la mise en place de partenariats avec les organismes sociaux, une possibilité plausible selon le sénateur Arnell, à la condition que le dispositif soit défini en amont de la rentrée scolaire.

Les dernières décisions du Conseil exécutif

Attribution de subventions aux associations - 2e ventilation

L'aide aux associations œuvrant en faveur de l'intérêt général est une priorité de la majorité. Le conseil exécutif, réuni en séance plénière le 9 décembre 2014, était appelé à valider la répartition des subventions aux associations, présentée par la commission de la Culture, de la Jeunesse, du Sport et de la vie Associative du pôle de Développement Humain. Pour cette 2e ventilation, quatorze associations du territoire travaillant dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, l'insertion, se sont réparti la somme de cent quatre vingt six mille cinq cent euros (186 500). (Voté à l'unanimité).

Attribution de l'Aide Individuelle à la Formation (A.I.F) et de l'Aide Exceptionnelle

L'Aide individuelle à la Formation permet à des jeunes et adultes demandeurs d'emploi ou salariés en situation précaire ayant un projet professionnel, de suivre des formations qualifiantes afin d'accéder au marché de l'emploi. Ainsi, la commission de l'Emploi, l'Apprentissage, l'Insertion et la Formation Professionnelle, réunie le 28 novembre 2014, s'est prononcée sur les propositions d'attribution de l'A.I.F. et d'aides exceptionnelles pour un montant global de 3429 euros. (Voté à l'unanimité).

Aide à l'embauche de CUI-CAE en faveur de l'association «Sandy Ground on the Move Insertion» pour l'année scolaire 2014-2015

La Collectivité de Saint-Martin a souhaité réitéré son soutien financier à l'association « Sandy Ground on the Move Insertion » pour l'emploi des agents assurant la sécurisation de la traversée des écoliers devant les 12 établissements scolaires publics pour l'année scolaire 2014-2015. L'objectif étant de donner les moyens structurels aux associations afin de favoriser l'insertion professionnelle de personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. La Collectivité a ainsi proposé de prendre en charge le complément de salaire des personnes ayant signé un Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE) avec le Pôle Emploi. L'association s'engagera en contrepartie à prévoir des actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Le Conseil exécutif a décidé que la Collectivité prendrait en charge le reste à financer pour l'association qui s'élève à 18 275.68 euros pour 19 personnes sur 12 mois.

Subvention au Tennis Club de Saint-Martin

Le conseil exécutif a décidé d'octroyer une subvention au Tennis club de l'île de Saint-Martin dans le cadre de l'organisation du 19 au 25 janvier 2015 d'un tournoi féminin par la « Women Tennis Association » et par le « International Tennis Federation ». Cet événement regroupera les meilleurs espoirs français.

Signature d'une convention entre la Mission Locale de Guadeloupe et la Collectivité

Dans le cadre des politiques publiques en direction de la jeunesse, le conseil exécutif, réuni le 9 décembre 2014, a décidé d'autoriser la signature d'une convention entre la Mission Locale de Guadeloupe et la Collectivité de Saint-Martin, afin de conduire les dispositifs CIVIS et Emploi d'Avenir.

L'autorisation de convention de partenariat entre la COM et la Mission Locale de Guadeloupe sur l'accompagnement des jeunes dans les différents dispositifs a été donnée dans l'attente de la mise en place prochaine de la Mission Locale de Saint-Martin. (Voté à l'unanimité).

Demande de subvention « FEDER » - route d'accès cité scolaire

Le Conseil exécutif, réuni le 9 décembre 2014, a approuvé le projet de route d'accès à la cité scolaire. Il a décidé de solliciter le F.E.I auprès des services de l'état, conformément au plan de financement, afin de financer ce projet avec les fonds européens FEDER, pour un montant de 2 500 000 euros. (Voté à l'unanimité).

Demande de subvention "Contrat de développement" pour la Médiathèque, la rénovation de l'éclairage des stades et la construction de l'hôtel des finances publiques de la Collectivité de Saint-Martin

Le conseil exécutif a entériné la demande de subvention « Contrat de développement » de la collectivité, afin de compléter l'équipement de la Médiathèque et des Archives Territoriales, pour un montant de 700 000 euros. Cet engagement permettra d'installer un groupe électrogène, des climatiseurs supplémentaires et d'aménager la salle de l'auditorium de la Médiathèque.

Le conseil exécutif a également entériné la demande de subvention « Contrat de développement » de la collectivité pour la rénovation de l'éclairage des stades et de certains plateaux sportifs, notamment après les événements climatiques de la fin d'année 2014, pour un montant de 650 000 euros.

Le conseil exécutif a entériné la demande de subvention « Contrat de développement » de la collectivité pour la construction de l'hôtel des finances publiques de la Collectivité de Saint-Martin. La Collectivité a lancé un concours pour le choix d'un maître d'œuvre afin de construire cette structure qui abritera l'ensemble des services en charge de la fiscalité, notamment ceux de l'état pour le recouvrement et les opérations d'assiette, et les services de la collectivité. Cette opération d'un montant de 3 500 000 euros permettra à la collectivité d'éviter les coûts des loyers. (Voté à l'unanimité).

Aide aux entreprises et subventions aux associations

Le conseil exécutif du 9 décembre 2014 a validé les aides à trois entreprises de Saint-Martin pour un montant global de 19 000 euros. Ces aides seront attribuées sous la forme de subventions d'équipement/fonctionnement. (Voté l'unanimité).

Prise en charge financière pour le déplacement d'athlètes

Parmi les décisions relevant du pôle de développement Humain, les élus du conseil exécutif au nombre de six ont décidé d'accorder une prise en charge financière pour le déplacement des athlètes se rendant à l'Open de France de karaté à Paris, le 1er février 2015. Cette manifestation s'adressant aux catégories Poussins, Pupilles et Benjamins, représentées par cinq jeunes athlètes (deux garçons et trois filles) de Saint-Martin, le conseil exécutif a décidé que la Collectivité prendrait à sa charge les cinq billets aller-retour pour Paris. Une décision votée à l'unanimité.

Prise en charge du déplacement d'un artiste conteur

Le Conseil exécutif a, par ailleurs, décidé de prendre en charge les frais inhérents au déplacement à Saint-Martin de l'artiste conteur François Vermel. Ce conteur a été invité à Saint-Martin par la Médiathèque territoriale, le 22 février prochain, afin d'effectuer deux représentations du mini spectacle « Les contes à croquer ». La Collectivité prendra donc à sa charge le déplacement de l'artiste depuis la Guadeloupe, ainsi que son séjour (cachet, hôtel et restauration) sur notre territoire. Une délibération votée à l'unanimité.

Aide financière de la Collectivité à l'association de Red Eye Crew

Toujours dans le cadre du pôle de développement Humain, le conseil exécutif a voté une délibération visant à accorder une subvention à l'association « SXM Artists ». Cette association créée il y a quelques années regroupe en son sein plusieurs artistes locaux et des îles avoisinantes, dont le groupe local Red Eye Crew, qui a créé cette association afin d'avoir une reconnaissance administrative. Le groupe Red Eye Crew prévoit une tournée musicale en France et en Europe, au mois de février 2015 et a sollicité la Collectivité dans le but d'obtenir une subvention visant à financer ce déplacement. Le Conseil exécutif a décidé d'accorder une subvention à cette association pour la promotion hors du territoire de la culture musicale saint-martinoise.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Philippe Millon prend ses fonctions de DGS de la Collectivité

Philippe Millon a officiellement pris ses fonctions à la Collectivité de Saint-Martin, lundi 02 février 2015, en qualité de Directeur Général des Services (DGS). Il succède à Pascal Averne qui a occupé ce poste de 2007 à 2014.

La passation administrative entre les deux DGS a eu lieu lundi matin à l'hôtel de la Collectivité. Philippe Millon a tout d'abord été introduit auprès des Directeurs Généraux Adjoints (DGA) et des directeurs des différents services de l'institution, lors d'une première réunion de prise de contacts. Philippe Millon a pu ainsi présenter son parcours professionnel au sein de l'administration française.

Le nouveau DGS a ensuite accompagné le 1er vice-président du conseil territorial, Guillaume Arnell, dans les locaux du Pôle de Développement Durable, où ce dernier avait prévu de présenter ses vœux au personnel de son pôle de compétences.

Aux côtés du vice-président Arnell, du DRH Vernon Roper et de Pascal



Averne, le DGS Philippe Millon a adressé ses premiers mots aux personnels territoriaux présents, insistant sur « l'importance d'œuvrer en faveur de l'intérêt général », et invitant les équipes à « travailler dans l'échange et la transversalité », au service des élus, avec l'objectif commun de rendre aux administrés de Saint-Martin un service de qualité.

Guillaume Arnell a assuré Philippe Millon du soutien de la Présidente Aline Hanson et de l'ensemble des élus de sa majorité, afin de l'aider à mener à bien sa mission de service public sur notre territoire.

La Présidente reçoit les représentants de Sciences Pô Paris



Depuis que Saint-Martin bénéficie du programme éducatif prioritaire de l'école des Sciences Politiques de Paris, régi par une convention signée entre la COM et Sciences Pô, une rencontre a lieu tous les ans à l'hôtel de la Collectivité, afin de faire le point sur les recrutements au sein du lycée polyvalent des îles du Nord et d'évoquer les nouveaux projets de la grande école parisienne.

La présidente a donc reçu, lundi 26 janvier au matin,

la directrice adjointe de la scolarité de Sciences Pô, Pascale Leclercq, accompagnée de Hakim Hallouch, Responsable de l'Egalité des chances et de la diversité. Un déplacement à Saint-Martin que les deux représentants ont réalisé avec une élève de Sciences Po, Larissa Comuce, originaire de Marie-Galante en Guadeloupe, venue témoigner de son parcours. Laurent Bayly, professeur du lycée chargé d'animer l'atelier Sciences Po Saint-Martin, et Medhi Boucard, directeur de l'éducation de la Collectivité,

FÉVRIER 2015

étaient également présents autour de la table.

Outre le recrutement d'élèves saint-martinois réalisé chaque année dans le cadre d'un dispositif prédéfini, les représentants de Sciences Po sont également venus soumettre les nouveaux projets de l'école. Parmi les nouveautés, la mise en place de modules d'apprentissage sur Internet destinés aux élèves du secondaire (site accessible à tous et gratuit) offre la possibilité de se perfectionner en ligne et de se familiariser avec les cours de Sciences Po ; l'objectif étant de préparer les futurs élèves à l'entrée à Sciences Po. Neuf thématiques différentes y sont développées, réalisées avec le concours de dix lycées partenaires.

A noter aussi que dans le cadre du développement du numérique, Sciences Po propose dès cette année des cours en ligne gratuits et ouverts à tous, sous forme de vidéo, dans des domaines aussi variés que l'espace mondial, les sciences humaines, la géopolitique, l'économie ou encore la politique.

Comme l'a rappelé Pascale Leclercq, Sciences Po Paris s'intéresse particulièrement aux élèves de Saint-Martin, dont le potentiel multiculturel et multilingue est considéré comme un atout indéniable. Lundi matin, la délégation de Sciences Po a rencontré une cinquantaine d'élèves de Première du Lycée polyvalent, lors d'un échange particulièrement riche et prometteur. L'admissibilité à Sciences Po se faisant sur dossier, la Présidente Aline Hanson espère voir plusieurs lycéens réussir leur entrée à Sciences Po cette année, et faire ainsi partie de la mission du lycée qui se rendra à Paris, au mois d'avril, afin de découvrir les bancs de cette prestigieuse école fran-

COM/Semsamar

Un travail main dans la main

La Présidente Aline Hanson a reçu la directrice de la Semsamar Marie-Paule Bélénus-Romana, son directeur de la communication Pierre Fabri et le nouveau secrétaire général de la Semsamar, Auguste Arconte, le lundi 05 janvier 2015 en Collectivité, afin de recevoir les traditionnels vœux de bonne année de la société d'économie mixte; une rencontre conviviale, qui a aussi été l'occasion d'aborder les dossiers en cours.

Comme le veut la tradition, Marie-Paule Belenus-Romana est venue présenter ses vœux à la Présidente, elle a officiellement présenté le nouveau secrétaire général de la Semsamar, Auguste Arconte.

Le président de la Semsamar, Wendel Cocks, et la présidente de la Fondation Semsamar, Jeanne Rogers-Vanterpool, étaient également présents lors de cet entretien, qui a permis à la Collectivité et à la Semsamar de coordonner leurs efforts sur les différents projets en cours et de fixer certaines priori-

Plusieurs projets économiques initiés par la Collectivité en partenariat avec la Semsamar ont fait l'objet de discussions : la redynamisation de Marigot, le projet d'aménagement des « petites plages » de la baie orientale sur la parcelle AW34, la réhabilitation parasismique des écoles publiques et la construction de la cité scolaire dont les travaux avancent dans le respect du calendrier.

La question de la structuration des associations de locataires des résidences de la Semsamar à Saint-Martin a également été évoguée, avec le désir

commun de favoriser les liens sociaux et d'assurer une meilleure cohésion entre les locataires. Des actions et projets sont à l'étude depuis 2014 et seront proposés dans les mois qui viennent, avec une attention particulière sur l'insertion professionnelle.

La Fondation Semsamar qui est de plus en plus présente sur le terrain envisage désormais la création d'une épicerie solidaire à Saint-Martin, comme elle l'a déjà proposée et concrétisée en Guadeloupe. Un projet salué par la présidente Hanson qui a encouragé la Semsamar - dont la Collectivité de Saint-Martin est actionnaire à 51% - à poursuivre son engagement auprès de la Collectivité, en faveur de la relance économique du territoire.



La Collectivité lance la deuxième édition de Zum'Fit!

La Collectivité de Saint-Martin a lancé à la mi-janvier la deuxième édition de la manifestation Zum'Fit. Organisées en partenariat avec l'association Jeunesse Soualiga et la Semsamar, les sessions Zum'Fit se déroulent tous les vendredis dans un quartier différent.

La première session a débuté le vendredi 16 janvier 2015, à 19h30, près du kiosque du Front de mer, à Marigot, pour se poursuivre

le vendredi suivant à Quartier d'Orléans, puis à Grand Case et Sandy Ground.

ZUMFIT, c'est heure de zumba gratuite destinée à tous les publics, avec un focus tout particulier sur les jeunes, afin de les inciter à la pratique régulière d'une activité physique. Comme lors de la première édition 2014, le

gramme Zum'Fit viendra à votre rencontre dans les quartiers de Grand-case, Orléans et Sandy Ground et à Marigot, entre le 16 janvier et le 26 juin 2015 (voir programmation ci-jointe).

La Collectivité vous invite nombreux à participer aux sessions Zum'Fit, tous les vendredis soir, une occasion de se réunir en plein air dans une ambiance sportive et ludique et de partager un moment convivial et salutaire.



Saint-Martin compatit avec la métropole face à la barbarie des terroristes



Les élus et le personnel de la Collectivité de Saint-Martin ont participé à l'hommage national, rendu jeudi 08 janvier 2015 à midi, aux victimes de l'attentat à Charlie Hebdo, perpétré le 07 janvier 2015 à Paris.

En ce jour de deuil national, les élus du conseil territorial présents sur le territoire se sont réunis devant le monument aux morts de Saint-Martin, afin de rendre un hommage appuvé aux victimes. Douze bougies ont été allumées par la présidente du conseil territorial Aline Hanson, le député des collectivités de Saint-Martin et St Barthélemy Daniel Gibbs, le sénateur de Saint-Martin Guillaume

FÉVRIER 2015

Arnell, le 3e vice-président chargé de l'économie, Wendel Cocks, la conseillère territoriale chargée de la Culture, Rollande Questel, le conseiller territorial Louis Fleming, la conseillère territoriale Dominique Aubert, le chef de la police territoriale Albert Conner, le DRH de la Collectivité Vernon Roper, et d'autres personnels venus saluer la mémoire des victimes. Six roses rouges et six roses blanches ont été dépo-

sées aux pieds du monument aux morts en souvenir des douze personnes qui ont perdu la vie dans cet attentat.

La cérémonie s'est clôturée par une minute de silence, scrupuleusement respectée par toute l'assistance



SPORTS AWARDS 2014

La Collectivité récompense l'investissement des athlètes et des cadres sportifs

Dans son discours d'ouverture, Alain Gros-Désor-

La deuxième édition de la cérémonie des Sports Awards, organisée par la Collectivité de Saint-Martin, s'est déroulée le vendredi 30 janvier 2015, à la MJC de Sandy Ground, sous l'égide de l'élu chargé de la Jeunesse et des Sports, monsieur Alain Gros-Désormeaux. Une occasion pour la Collectivité de démarrer l'année en beauté, avec la mise en lumière des talents sportifs saint-martinois et des bénévoles qui les encadrent.

Au travers de cet événement, la Collectivité de Saint-Martin s'est appliquée à récompenser les bons résultats de nos athlètes sur l'année 2013-2014, tout en remerciant les cadres sportifs bénévoles qui les accompagnent tout au long de la saison sportive. meaux a pu ainsi rappeler l'engagement de la Collectivité auprès des associations évoluant dans le domaine du Sport et de la Jeunesse, en consacrant chaque année un budget de plusieurs milliers d'euros pour subventionner ces associations, et accompagner financièrement les sportifs dans leurs déplacements. L'élu chargé des sports a félicité les acteurs du sport saint-martinois, en particulier les bénévoles et cadres dirigeants, « qui contribuent largement à la réussite sportive de notre jeunesse », a t-il indiqué. Il a enfin mentionné la priorité de la Collectivité en matière de réhabilitation des infrastructures sportives, dont les premiers travaux seront engagés cette année, avec la rénovation du stade Albéric Richards de Marigot-Sandy Ground.

Au total, ce sont 78 récompenses honorifiques qui ont été attribuées lors de cette deuxième édition des Sports Awards, ce qui a permis de mettre en valeur de nombreuses disciplines sportives et les résultats exceptionnels des athlètes saint-martinois.

Parmi les récompenses les plus marquantes de la soirée, l'on retiendra le sacre du windsurfeur Julien Quentel, qui a reçu l'Award du meilleur sportif de l'année 2013-2014, celui de la jeune athlète Sareena Carti, sacrée meilleur espoir féminin, et du jeune champion de natation Thomas Witczak, sacré meilleur espoir masculin, sans oublier le Président et Fondateur du club de Tae Kwon Do, Roméo Hyman, récompensé par le Hall of Fame Award, pour ses 37 ans d'investissement dans le sport saint-martinois.







LISTE DES NOMMÉS AUX SPORTS AWARDS ANNÉE SPORTIVE 2013-2014

ATHLETISME:

Athlètes: Vainqueur: CARTI Sareena

Nominés : COQUILLAS Lisa et LANGE Chrystie Sport, Femme, Engagement : VILIER Rose-Hélène Cadres techniques : Vainqueur : BRYAN Calvin

Nominé : DESERT Claudine Juge ou Arbitre : PAINES Félix Dirigeant : GUICHET Catherine

BASE-BALL:

Athlètes: Vainqueur: CASIMIR Malik

Nominés : RIVIERA Ainsley et FLEURY FRANTZ Emiliano

BASKET-BALL:

Athlètes : Vainqueur : FLORES Jordy Nominés : HODGE Chantel et RATCHEL Isaïah Sport, Femme, Engagement : RUBINI Nathalie

Cadres techniques: Vainqueur: RICHARDSON Alain « Tula »

Nominé : DEDE Michelet

Juge ou Arbitre: RICHARDSON Fernando

Dirigeant: FLEMING Arthur

BODY BUILDING:

Athlètes: Vainqueur: CARTI Cleopatra

Nominés : GAMIETTE Lucien et HODGE Jean « Johny »

Juge ou Arbitre: CARTI François

Dirigeant : WHIT Louis

BOXE:

Athlètes: Vainqueur: LESPERANCE Claude

Cadres techniques: Vainqueur: INCARDONARA Leonardo

Nominé: ARRENDELL Philippe

Sport, Femme, Engagement: CHEVALIER Dominique

CAPOEIRA:

Athlètes: Vainqueur: JACOBELLI Maxime
Nominés: PUGET Manon et AMIAUD Maceo
Sport, Femme, Engagement: WILKESMAN Mélanie
Cadres techniques: Vainqueur: DELLION Mickael

CRICKET:

Athlètes: Vainqueur: RICHARDSON Gemma
Nominés: SHEM Pascal et BAPTISTE Pamella
Sport, Femme, Engagement: THOMAS Kate
Cadres techniques: Vainqueur: BAPTISTE Raphael

Nominé : BAPTISTE Kelvin Juge ou Arbitre : CELAIRE Clancy Dirigeant : BAPTISTE Raphael

CYCLISME:

Athlètes : Vainqueur : CLERC Alban Nominés : CARTY Patricio et HODGE Dean **FOOTBALL:**

Athlètes: Vainqueur: COCKS Daniello

Nominés: ARRONDELL Akim et BORELLI Raphael Sport, Femme, Engagement: BOISSEVAL Nadine Cadres techniques: Vainqueur: MOCKA Patrick

Nominé: RODRIGUEZ Lionel Juge ou Arbitre : BRYAN Galvani Dirigeant : SAMER Didier

GYMNASTIQUE:

Athlètes: Vainqueur: WALWYN Magalie

Nominés: GILBERT Océane et BONNARD Chrislana et FLEMING Tia

Cadres techniques: Vainqueur: GRIOMM Gracienne

Juge ou Arbitre: LAKE Gretta Dirigeant: LOPEZ Maeva

JUDO:

Athlètes: Vainqueur: BOISSERON Andy

Nominés : KLAUS Alexis

Sport, Femme, Engagement: AMO Angélique Cadres techniques: Vainqueur: BACHELET Damien

Nominé: CAZENAVE Laurent **Dirigeant: CAZENAVE Laurent**

KARATE:

Athlètes: Vainqueur: GRUZ Christopher Nominés: FORMICA Alexis et TASSO Natal Sport, Femme, Engagement : LUCIDARME Cécile Cadres techniques: Vainqueur: SAINT AURET Thierry

Dirigeant: TASSO Eric

NATATION:

Athlètes: Vainqueur: WITCZAK Mathis

Nominés: DOLIGEZ Ambre et SAPHIR Thomas Sport, Femme, Engagement: SCOTLAND Anne-Laure Cadres techniques: Vainqueur: LAYOUR Romain

Dirigeant: WITCZAK Didier

RUGBY:

Athlètes: Vainqueur: ARNOUX Jules

Nominés: CLEMENT César et SIMOLIEN Fabien Sport, Femme, Engagement: MASI Ratchel

Cadres techniques: Vainqueur: DESCAZEAUX Philippe

Nominé: RONDEAU David

Juge ou Arbitre: FONTROSE Pascal

Dirigeant: JOUAN Hervé

SKI NAUTIQUE:

Athlètes: Vainqueur: BATTAGLIA Philippe Nominés: WITCZAK Thomas et GAUTROT Louis Sport, Femme, Engagement: LETHEM Brigitte Cadres techniques: Vainqueur: GUY Laurent

SURF:

Athlètes: Vainqueur: BOYER Titouan

Nominés: LAVOCAT Camille et DOUMENJOU Thomas et GRAINVILLE

Sport, Femme, Engagement: COLLIN Hélène Cadres techniques: Vainqueur: ROHARD Grégory

Nominé: LAVOCAT Jean-Seb

TAE KWON DO:

Athlètes: Vainqueur: SATTLER Cheyenne

Nominés : HARVEY Junior

Sport, Femme, Engagement: PARRON DO Animata Cadres techniques: Vainqueur: HAMLET Jacques

Dirigeant: HYMAN Roméo

TENNIS:

Athlètes: Vainqueur: SIFFER Erwan

Nominés : KHALFAOUI Wissem et CHARLES Gershom

Sport, Femme, Engagement: LABRIT Julie

Cadres techniques: Vainqueur: FONTAINE Alexandre Juge ou Arbitre: VANGEENDERHUYSEN Charles

Dirigeant: KHALFAOUI Abdel

VOLLEY-BALL:

Athlètes: Vainqueur: BROOKS Ashille

Nominés: RICHARDSON Rotilio et HODGE Jacqueline Sport, Femme, Engagement: MASMEJEAN Marie-Dominique

Cadres techniques: Vainqueur: LEZIN Jean-Luc

Nominé: PIERRE Jeff

Juge ou Arbitre: BRYAN Makeba Dirigeant: CLAXTON Audrey

WINDSURF:

Athlètes: Vainqueur: QUENTEL Julien Nominé: PIERRE-HEYM ELIOTT

Cadres techniques: Vainqueur: BONNA Antoine

Nominé: LAVOILE Moise

LES PRIX SPECIAUX

MEILLEUR JEUNE SPORTIF FEMININ: CARTI SAREENA

(Athlétisme du club « Avenir Sportif Club »)

- Vaingueur du match France-Allemagne 400m
- Vainqueur de l'European Athletics à Bakou Azerbaïdian
- Junior Record Woman de France sur 400m en salle - Record Woman de France en plein air sur 400m
- Championne de France en salle sur 400m
- 4ème des Carifta Games en Martinique - 4ème des Jeux Olympiques de la Jeunesse sur 400m en Chine

MEILLEUR JEUNE SPORTIF MASCULIN: WITCZAK THOMAS

(Ski Nautique du club « Association Antillaise de Ski Nautique »)

- Vice-Champion de France en figures, combiné et 3ème Saut
- Champion d'Europe Slalom en catégorie Minimes
- Vice-Champion en slalom, combiné et 3ème Saut

HALL OF FAME: HYMAN ROMEO

- Président et Fondateur du club de Tae Kwon Do depuis 1978.

SPORTIF DE L'ANNEE 2013-2014: **QUENTEL JULIEN**

(Windsurf du club « Club Wind Adventures »)

- 3^{ème} Mondial OVERALL en 2013
- 6ème Mondial en 2014
- Vainqueur de la première étape de la Coupe du Monde en Turquie

FÉVRIER 2015



Mardis de Grand Case et Jeudis de la Marina, le territoire en fête!

La Collectivité et l'Office de tourisme sponsorisent chaque année deux événements incontournables de la haute saison touristique : les Mardis de Grand Case et les Jeudis de la Marina.

La 13e édition des Mardis de Grand Case, organisée sous l'égide de Chantal de Calypso Event, a été lancée, le 20 janvier dernier sur le boulevard Bertin Maurice, avec un couper de ruban réalisé d'une main de maître par la Présidente Aline Hanson, assistée du représentant du préfet Emmanuel Effantin, des vice-présidents Ramona Connor et Wendel Cocks, du député de Saint-Martin et St Barthélemy Daniel Gibbs, de la présidente de l'Office du Tourisme et des représentants de l'AHSM et de la FERCOM, messieurs Thévenet et Manrique. Avec leurs nombreux stands artisanaux, la parade festive et une belle palette de restaurants et commerces, les Mardis de Grand Case sont devenus très populaires, ils attirent chaque mardi entre 2000 et 3000 personnes dans le petit bourg, pour le plus grand bonheur des commerçants du quartier. La manifestation se poursuivra jusqu'à la mi-mars, avec le soutien financier de nos institutions.

La 4e édition des Jeudis de la Marina, organisée

par l'Association des Commerçants de Marigot, a débuté jeudi 5 février pour se poursuivre jusqu'au 19 mars 2015. Les abords de la marina Port la Royale à Marigot s'animent dès 17 heures tous les jeudis avec la parade et les animations pour amuser les visiteurs, qui n'ont que l'embarras du choix pour se restaurer et faire du shopping dans les meilleurs établissements de la place. Le vice-président Wendel Cocks salue cette belle action de l'association des commercants de Marigot, qui avec le soutien financier de l'Office de Tourisme et de la Collectivité, prévoit cette année de très belles soirées de fête.





VIE LOCALE

La Collectivité embellit les ronds-points de Marigot

La direction de l'Environnement et du Cadre de Vie, en partenariat avec l'association Sandy-Ground On the Move, va procéder à des plantations sur les ronds-points de Marigot, à partir du mardi 10 février prochain. Le programme débutera par l'embellissement des ronds-points d'Agrément, du Mini Club et du Front de mer, sachant que les jardinières du centre-ville seront également refleuries. Dans le cadre de son marché d'insertion avec la Collectivité, l'association Sandy Ground On The Move bénéficiera d'une formation obligatoire, prévue dans le marché; cette formation sera dispensée par le centre de formation Fore îles du Nord, elle a pour objectif de permettre aux jeunes en insertion de se per-

Le programme de plantation s'étendra par la suite aux ronds-points du cimetière et de l'Office de tourisme, à Bellevue, Sandy Ground et St James, ainsi que dans tous les autres secteurs de Saint-Martin.

A noter aussi qu'un fauchage des bas-côtés sur les grands axes routiers est prévu ce mois de février sur le territoire, par la direction de l'Environnement et du Cadre de Vie.

Promotion de produits locaux

« We's Johnny Cake », une initiative saluée par la Présidente Hanson

La Présidente Aline Hanson a assisté le 21 janvier dernier à l'inauguration d'une toute nouvelle micro entreprise locale, spécialisée dans la vente de produits locaux.

L'entreprise We's Johnny Cake est située à Rambaud, et comme son nom l'indique, elle s'est spécialisée dans la fabrication et la vente de Johnny cake, ces petits pains fris qui accompagnent les mets traditionnels locaux, très appréciés à Saint-Martin.

La Présidente Aline Hanson a assisté à la cérémonie d'ouverture de We's Johnny Cake, afin de saluer à travers cette petite entreprise, toute initiative locale mettant en valeur les produits saint-martinois.

Lors de son mot d'encouragement, la présidente Hanson a félicité les créateurs de cette entreprise familiale, et rappelé le rôle des institutions locales dans l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprise, notamment lorsqu'il s'agit de promouvoir des savoir-faire ou des produits traditionnels. « Il existe des leviers financiers publics



permettant d'accompagner la création de Très Petites Entreprises (TPE). La collectivité s'inscrit dans cette démarche, sachant que des dispositifs tels que la plateforme d'initiative locale « Initiative Saint-Martin » jouent aussi un rôle dans la création d'entreprise et l'accompagnement de projets professionnels », a indiqué la Présidente. A noter que les gérants de We's Johnny Cake avaient accompagné la CCISM et la Collectivité de Saint-Martin lors du déplacement, en octobre dernier, d'une délégation locale à la Semana de Francia à Santo Domingo.

Traitement des déchets : Rappel à la population

Les dépôts intempestifs d'ordures, d'encombrants ou de déchets verts laissés sur la voie publique détériorent notre cadre de vie.

La Collectivité de Saint-Martin a pourtant mis en place un système de collecte 7 jours sur 7 pour les ordures ménagères, 6 fois par semaine pour les encombrants et 3 fois par semaine pour les déchets verts.

Il est demandé à la population de respecter les dispositifs mis en place par la Collectivité, afin de préserver l'environnement.

ORDURES MÉNAGÈRES

Autorisés : Déchets alimentaires, papiers, journaux, prospectus, briques alimentaires, emballages souillés, bris de vaisselle, faïence, porcelaine, ampoules, bouteilles d'huiles, petits emballages en plastique ou en polystyrène, vaisselle jetable, boîtes de conserve, barquettes sales, pots de fleurs...

JOURS ET HORAIRES DE DÉPÔTS :

quotidien de 18h00 à 23h00 (ne pas déposer les sacs sur les trottoirs).

Ferrailles, électroménagers, cartons, emballages, meubles, matelas, ... La quantité globale ne doit pas excéder 1 m3 par enlèvement et par logement.

JOURS ET HORAIRES DE DÉPÔT:

Ferrailles, électroménager, Hi-fi, ... Dimanche, mardi, jeudi: 18h00 à 23h00 Dimanche, mercredi: 18h00 à 23h00 Cartons, plastiques, emballages Meubles, palettes, matelas, gros jouets en plastiques Mardi: 18h00 à 23h00

DÉCHETS VERTS

Autorisés : Branchages, feuilles mortes, tontes de gazon, mauvaises herbes Les dépôts sont interdits sur les trottoirs ou devant les habitations. Il convient de ne pas fermer les sacs contenant des résidus de déchets verts, il convient également de mettre les branchages en fagots d'une longueur ne dépassant pas 80 cm et d'un poids unitaire inférieur à 30 kg.

Il est interdit de mettre des cailloux, de la terre ou des gravats dans les sacs contenant les résidus de déchets verts.

JOURS ET HORAIRES DE DÉPÔT :

Dimanche, mardi, jeudi entre 18h00 et 23h00.

APPORTS VOLONTAIRES DE TYPE VERRES – PLASTIQUES **BOÎTES MÉTALLIQUE – CANETTES ALUMINIUM**

VERRES: bouteilles, pots, bocaux en verre

PLASTIQUES: bouteilles de liquide alimentaire (eau, lait, ...), bouteilles de pro-

duits d'entretien, de produits d'hygiène type gel douche, shampooing, petits cartons pliés, suremballages

BOÎTES MÉTALLIQUES : boîtes de conserves, boîtes de boisson, barquettes en aluminium, aérosols, bidons

CANETTES EN ALUMINIUM: sodas, ...

A déposer dans les colonnes situées en bordure de route :

- Couvercle vert pour le verre
- · Couvercle jaune pour les plastiques, boîtes métalliques et canettes aluminium

Pour les particuliers : tous les autres déchets, notamment les déchets provenant de petits chantiers (Déblais et gravats inertes : terres, béton, tuiles, céramiques, pierres... Ferrailles : sommiers, vieilles ferrailles, ...) doivent être déposés par vos soins à la déchèterie de Galisbay ou au centre de tri de Grandes Cayes à Cul de Sac.

Pour les professionnels, artisans et commerçants se rapprocher du centre de tri de Grandes Cayes.

Pour un environnement protégé, merci de respecter les horaires, les jours et les lieux de dépôt instaurés par la Collectivité de Saint-Martin.

(ARRETE DU PRESIDENT N° 099-2013 PORTANT REGLEMENTATION RELATIVE AUX DECHETS MENAGERS)

SANCTIONS

La violation des horaires et des jours de présentation des déchets sur la voie publique constitue une contravention de 1ère classe selon l'article R.610.5 du Code Pénal d'un montant 38 euros .

En vertu de l'article R.632-1 du code pénal, "est puni d'une amende pour les contraventions de 2ème classe (150 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets ménagers, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est fixé de 1500 € à 3000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi, ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (art. R.635-8 du Code Pénal).

Une soirée dansante pour la bonne cause

FÉVRIER 2015

Organisée le 17 janvier dernier par « Rambaud St Louis Fête Association », en partenariat avec l'association du BTP de Saint-Martin, la soirée « Concert & Lunch for seniors » a réuni de nombreux anciens à la salle Riviera One de Sandy Ground, et permis de récolter des fonds en faveur de la maison de retraite de Saint-Martin, Bethany Home.

Près de 500 séniors et leurs familles ont été réunis, le 17 janvier 2015, lors de la grande soirée en leur honneur à Riviera One. Pour cette deuxième édition du traditionnel dîner du nouvel an des anciens, les élus de la Collectivité, dont la Présidente du Conseil territorial, Aline Hanson, ont fait le déplacement. Outre la musique et les chansons traditionnelles, la projection de photos anciennes de Saint-Martin a également beaucoup plu aux séniors, que l'association Rambaud St Louis Fête a officiellement remerciés pour leur contribution au développement de l'île. Cet événement était par ailleurs organisé pour la bonne cause, puisque les fonds récoltés vont permettre de financer l'achat d'un bus pour la maison de retraite Bethany Home.



LOGEMENT:

Les obligations du locataire en matière d'assurance



L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Le locataire d'un logement est responsable pendant la durée de la location des dommages qu'il peut causer à l'immeuble. Dans les logements soumis aux dispositions de la Loi du 6 juillet 1989 , c'est-à-dire un logement loué vide à usage d'habitation, qu'il soit du parc social ou du parc privé, le locataire est tenu légalement de s'assurer contre les risques locatifs (art 7 loi du 6 juillet 1989).

Sont dispensés de cette obligation les locations saisonnières, les logements de fonction.

En meublé, la souscription d'une assurance risques locatifs n'est pas obligatoire légalement, toutefois cette obligation peut résulter du contrat et le locataire devra donc la souscrire.

QUE COUVRE L'ASSURANCE RISQUES LOCATIFS

Elle couvre les dommages occasionnés à l'immeuble qui résultent d'un incendie, d'une explosion ou d'un dégât des eaux.

Elle ne couvre pas toujours les dommages aux biens notamment le vol qui nécessitera la souscription d'une assurance complémentaire.

QUELS SONT LES RISQUES EN CAS DE **DÉFAUT D'ASSURANCE?**

En cas d'absence d'assurance, aucun dégât ne sera indemnisé.

Le défaut d'assurance peut être sanctionné par la résiliation du bail, c'est-à-dire son annulation anticipée, un mois après l'envoi d'un commandement de s'assurer demeuré infructueux.

Le propriétaire peut exiger la remise d'une attestation d'assurance lors de l'entrée dans les lieux ainsi que chaque année à la date anniversaire du

Nouvelle disposition Loi ALUR (application suspendue en attente de la modification du décret charges récupérables) :

A défaut de remise de l'attestation d'assurance et à compter d'une mise en demeure non suivie d'effet, le bailleur peut souscrire une assurance pour compte du locataire, récupérable auprès de celui-

L'ASSURANCE DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire qu'il soit occupant ou bailleur n'a pas l'obligation d'assurer son logement, mais il devra alors prendre en charge l'indemnisation de tous les dégâts que son bien pourrait causer.

Le propriétaire souscrit généralement à une assurance dite « multirisque habitation » qui couvre les sinistres liés à l'incendie, aux dégâts des eaux à l'explosion et au vol.

Le propriétaire bailleur (qui loue son bien) peut se contenter de souscrire à une garantie responsabilité civile, il sera ainsi couvert en cas de préjudice consécutif à un vice de construction ou à un défaut d'entretien.

L'ASSURANCE EN COPROPRIÉTÉ

La plupart des règlements de copropriété imposent à la copropriété de s'assurer pour garantir les dommages causés à l'immeuble et la responsabilité civile du syndicat.

Depuis la Loi ALUR il s'agit désormais d'une obligation légale (art 9-1 nouveau de la Loi du 10 juil-

L'assurance collective couvre les seules parties communes. Cependant, elle peut également garantir chaque copropriétaire pour des dommages ayant pris naissance chez lui et causés à des tiers, des voisins (dégât des eaux..) ou ses locataires éventuels.

Attention, à défaut d'assurance personnelle couvrant les dommages causés aux parties privatives le copropriétaire ne sera pas couvert.

LA GARANTIE « TEMPÊTE, OURAGAN, **CYCLONE** »

Les contrats d'assurance qui comprennent une garantie incendie comprennent automatiquement une garantie « tempête ». Dans le cas de cette garantie sont couverts non seulement les effets du vent, mais aussi les dommages causés par la pluie. Attention : Bien vérifier les conditions de mise en jeu la liste des exclusions, ainsi que le montant des éventuelles franchises fixés par le contrat d'assurance

LA GARANTIE CATASTROPHE NATURELLE

Depuis la Loi du 13 juillet 1982, tous les contrats qui couvrent des dommages causés à des biens incluent obligatoirement une garantie contre les catastrophes naturelles (assurances multirisque habitation, assurance multirisques commerçant ou entreprise perte d'exploitation, assurance automobile comprenant une garantie «dommages») La définition de la catastrophe naturelle est donnée par l'art 125-1 du code des assurances.

Toutefois, ce n'est pas l'assureur qui détermine si les dommages résultent ou non d'une catastrophe naturelle, ce sont les pouvoirs publics qui déclenchent la procédure catastrophe naturelle.

MISE EN JEU

La mise en jeu de cette garantie par l'assureur, se fait suite à la parution au journal officiel d'un arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle pour le ou les évènements, et dans la zone géographique fixée par l'arrêté.

INDEMNISATION

Pour être indemnisé l'assuré doit déclarer le sinistre à l'assureur dès qu'il en a eu connaissance, et au plus tard dans les dix jour qui suivent la publication de l'arrêté au journal officiel.

NB: L'assuré peut tout à fait déclarer le sinistre avant la publication de l'arrêté, cela lui évitera d'avoir à « surveiller » la publication de l'arrêté et le risque d'une déclaration tardive qui ne sera pas prise en compte.

Il faut transmettre dès que possible à l'assureur un état estimatif des pertes : tout document peut être pris en considération (photo, facture d'achat, acte notarié...)

L'assureur doit verser l'indemnité dans le délai de trois mois à compter de la date de la remise de l'état estimatif des pertes ou si elle est postérieure de la date de publication de l'arrêté.

Contact : Pôle Solidarité et Familles -Direction Inclusion Sociale-Service Habitat-Logement Tél: 0590.876.192.

